

CPVAL FACE AUX RISQUES ENVIRONNEMENTAUX LIES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



A l'échelle des institutions suisses de prévoyance, on peut estimer que plus de CHF 200 milliards d'actifs sont concernés par les risques financiers liés au changement climatique. Que fait CPVAL pour gérer ces risques ?

Il est important de relever en préambule que CPVAL a parfaitement conscience que la gestion du patrimoine qui lui est confié **doit** inclure la gestion des risques climatiques en conformité avec une politique en matière d'investissements ESG mise en place par les organes responsables de la Caisse.

Une Charte ESG

Cela fait plusieurs années que CPVAL réfléchit en permanence, se préoccupe et analyse son portefeuille par rapport à son exposition aux enjeux du développement durable. A l'heure actuelle, **une Charte d'investissements ESG a été élaborée** et approuvée par le Conseil d'administration de CPVAL. Celle-ci prévoit notamment que CPVAL opte d'agir en tant qu'investisseur durable en exerçant ses votes en Suisse et à l'étranger et, avec l'aide d'un prestataire de renom, en engageant le dialogue avec les plus grandes entreprises mondiales pour les inciter à réduire leurs externalités négatives et améliorer leurs impacts positifs sur la planète et sa population. CPVAL a également choisi d'adopter une démarche d'engagement qui démontre beaucoup plus d'efficacité et de retombées positives qu'une démarche à filtres négatifs excluant certains secteurs ou entreprises du portefeuille. CPVAL est d'avis que les exclusions réduisent toute possibilité d'influencer le comportement de ces entreprises en abandonnant le droit de vote à d'autres actionnaires n'intégrant pas nécessairement de valeurs environnementales ou sociales dans leurs réflexions. L'exclusion de certains secteurs n'a d'ailleurs pas démontré dans la durée de véritables répercussions sur le coût du capital des sociétés exclues, le lien entre performance future et durabilité étant loin d'être évident.

Dans ce cadre, il est intéressant de relever que **CPVAL a rejoint l'initiative internationale "Climate Action 100+"** qui pousse les 100 plus grandes entreprises qui émettent le plus de gaz à effet de serre à prendre des actions concrètes en faveur du climat, plutôt que de se désinvestir de ces titres et ne plus pouvoir influencer positivement ces entreprises. En rejoignant le pool d'engagement d'un prestataire de renom dans le domaine, CPVAL est partie prenante de différentes initiatives aidant la résolution de problématiques sociales, environnementales ou de bonne gouvernance.

Dans ce cadre-là, CPVAL évite également les fonds ciblant certaines thématiques durables qui sont sujettes à des effets de mode et les fonds dits "Best in Class" dont l'efficacité financière et les répercussions environnementales et sociales ne sont pas démontrées. En revanche, lors de la sélection des produits dans lesquels CPVAL souhaite investir et rentabiliser l'argent de ses assurés, elle prend beaucoup de soin à ce que ses gérants fassent tout le nécessaire pour soutenir les objectifs poursuivis par l'Accord de Paris sur le climat.

Un rapport détaillé ESG

Parallèlement à cette charte, **CPVAL a entrepris en 2020/2021 en collaboration avec les sociétés Canopia Sàrl et Conser une analyse détaillée** de tous ses investissements en fonction de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise (ESG) prédéfinis, ceci afin de recenser les points d'amélioration, d'obtenir une vue d'ensemble des facteurs de risque et d'impacts liés à la durabilité du portefeuille et de communiquer son positionnement. Il en ressort que le portefeuille agrégé (investissements immobiliers à part qui devront également faire l'objet d'une analyse) affiche une qualité globale ESG moyenne de A, ce qui, sur l'échelle de ces sociétés, est considéré comme « Bon ». Il est à préciser que la qualité globale est positivement influencée par une forte allocation dans les prêts de l'Etat du Valais. Une fois que ce rapport aura été présenté et discuté au sein des organes responsables, il sera rendu public via le site internet de la Caisse. Ce rapport fera l'objet d'un suivi régulier systématique qui permettra d'améliorer en permanence la qualité ESG du portefeuille global de la Caisse.

Des dialogues d'actionnaires permanents

CPVAL collabore également avec la société Ethos, non seulement pour l'exercice des droits de vote en Suisse mais également pour des dialogues actionnariaux au niveau suisse et international. Pour cela, **elle a adhéré aux conventions d'»Engagement Pools (EEP)» suisse et internationale**. En 2020, l'EEP CH a engagé un dialogue actionnarial avec les instances dirigeantes d'environ 150 plus grandes sociétés cotées en Suisse. Les thèmes de dialogue sont déterminés par les membres du Pool et couvrent bien souvent des points qui ne sont pas abordés lors d'AG.

Au niveau international, l'accent est mis prioritairement sur le changement climatique. Plus de la moitié des démarches d'engagement entreprises sont relatives au changement climatique. En 2020, Ethos et les membres du EEP International ont engagé le dialogue auprès de 100 sociétés américaines particulièrement intensive en matière d'émission de CO2 pour leur demander d'introduire des objectifs de réduction de CO2 ambitieux et compatible avec une limitation du réchauffement climatique à 2° (Science Based Targets).

Conclusion

Vous l'aurez certainement compris à la lecture de ce qui précède. Le thème du changement climatique reste fondamental pour CPVAL. Cette thématique restera prioritaire et CPVAL y contribuera positivement grâce à son engagement et à son comportement d'investisseur. En tant qu'investisseur institutionnel responsable, il nous tient à cœur d'adopter immédiatement une philosophie qui respecte au mieux ces critères ESG et ceci dans l'intérêt de nos assurés.